

dimanche 03 avril 2022

Vernègues : Dans le passé antique et médiéval de Vernègues

association organisatrice : Association des Excursionnistes Provençaux

activité : randonnée pédestre

niveau : moyen

animateur responsable : Halnaut Catherine 06 95 03 64 91

distance : 16,5 km

temps de marche : 5h15

dénivelée positive cumulée : 350 m

heure de départ : 9h15

lieu de rendez-vous : Vernègues - D22C – Parking randonneurs dans le grand virage, juste après la dernière maison du village (43.689379, 5.164308) Lieu-dit les Auvernissas voir la citerne au-dessus)

pique-nique : tiré du sac

descriptif : Du village, nous descendrons par champs et garrigues jusqu'à Château Bas pour admirer les ruines du temple de Diane et la chapelle Saint-Césaire. Nous cheminerons ensuite jusqu'au charmant village d'Aurons, que nous traverserons, avant de poursuivre par le GR6 en faisant un

petit détour par les chapelles romanes de Saint Martin et Saint-Jean.

Nous traverserons le plateau du Grand Puech jusqu'au belvédère sur la Durance. Puis nous terminerons par la table d'orientation perchée sur le toit de l'ancien moulin (panorama), les ruines du château et le vieux village de Vernègues.

remarques : Parcours sans difficulté particulière si ce n'est la distance.

Chaussures de randonnées indispensables et bâtons souhaitables

inscription sur le site Web : <https://ffrandonnee13.fr/semaineRando/>

Éco-mobilité



Transports en commun

Ligne 14 – Arrêt « les Alpilles » à Vernègues puis 14 mn à pied (1km jusqu'au RV)

Merci de noter :

- Les participants seront assurés en responsabilité civile et en garantie dommages pendant la sortie par l'assurance souscrite par le Comité départemental des Bouches du Rhône de la FFRandonnée ; en cas d'accident, l'animateur indiquera la procédure à suivre pour la déclaration d'accident.
- Le départ des randonnées se fera à l'heure indiquée ; on n'attendra pas les retardataires !
- La distance et le temps de marche indiqués le sont à titre indicatif ; l'animateur peut être amené à modifier l'itinéraire ou le rythme en fonction des circonstances.
- Pendant la randonnée, il est demandé de :
 - rester derrière l'animateur ;
 - si vous devez vous éloigner pour un arrêt technique, posez votre sac sur le sentier afin que le serre file vous attende ;
 - signaler à l'animateur ou au serre-file toute difficulté ou malaise.
- Un participant qui ne suivrait pas ces consignes se placerait hors du groupe ; de ce fait, il ne serait plus sous la responsabilité de l'animateur et ne bénéficierait plus de l'assurance.
- Le port de chaussures de randonnée (semelle à crampon) est obligatoire ; les personnes mal chaussées ne pourront pas être admises.
- Pensez à prendre de l'eau en quantité suffisante, un pique-nique pour les sorties à la journée, vos médicaments, votre trousse de secours.
- Si vous n'avez pas fourni d'adresse de courriel pour être informé d'une éventuelle annulation, pensez à revenir sur le site (<https://ffrandonnee13.fr/semaineRando/>) la veille de la sortie après 18 heures pour vérifier que la sortie n'a pas été annulée.

Les données personnelles fournies par les participants ne servent qu'à l'organisation de la Semaine de la Randonnée en Provence par le Comité départemental des Bouches du Rhône de la FFRandonnée. Ces données ne sont communiquées qu'à l'animateur responsable de la sortie et au Comité départemental des Bouches du Rhône de la FFRandonnée. Votre adresse de courriel pourra être utilisée afin de réaliser une enquête de satisfaction. Ces données seront détruites à l'issue de la Semaine de la Randonnée en Provence 2022. Vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données personnelles que vous pouvez exercer auprès du Comité départemental des Bouches du Rhône de la FFRandonnée 21 avenue de Mazargues 13008 Marseille.